

Fiche de données de sécurité PU 505 Résine

Section 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit PU 505 - RESINE
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Résine.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik SA
Immeuble "Le Jade"
253 Avenue du President Wilson
93211 La Plaine Saint Denis
France
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
--------	------------------------------------

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Toxicité aiguë inconnue	10% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue	Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Mention d'avertissement
Pas de mention d'avertissement

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau ou brouillard d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Non dangereux.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

Méthodes de nettoyage

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mesures de prévention des incendies. Aucune mesure

spécifique n'est nécessaire.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Aucun(e). Température de stockage recommandée. 10 - 35 °C. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune mesure technique de protection spécifique n'est nécessaire. Prière de consulter également la fiche de données de sécurité de la Partie B.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Viton™. Vêtements de protection inadaptés. Caoutchouc naturel. Gants jetables. Délai de rupture. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Visqueux
Couleur	Orange, Jaune
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	> 100 °C / > 212 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité	Aucune information disponible	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	480 - 770 Pa.s	@ 23 °C
9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	Aucune information disponible	
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible	
Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Teneur en COV (%)		

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) connu(e).

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale et des conditions de stockage recommandées.

Section 11 : Informations toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact cutané	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sans objet.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sans objet.

Sensibilisation Sans objet.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sans objet.

Cancérogénicité Sans objet.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Yeux, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration Sans objet.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	56,606.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	63,155.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue 10% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité Aucune information disponible

Section 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Catalogue européen des déchets 20 01 27 peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Section 14 : Informations relatives au transport

ADR

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe de danger Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe de danger Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin Np

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Aucune information disponible et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe de danger Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)
Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)			
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée			
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique			
EWC: Catalogue européen des déchets			

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 08-nov.-2016

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 9.

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

PU 505 Durcisseur

Section 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit PU 505 DURCISSEUR
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur.
Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik SA
Immeuble "Le Jade"
253 Avenue du Président Wilson
93211 La Plaine Saint Denis
France
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient : 4,4-Diisocyanate de diphenylméthane, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé, Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle



Mention d'avertissement
DANGER

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P321 - Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette)
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle

Informations supplémentaires

Prière de consulter également la fiche de données de sécurité de la Partie A
Le produit durci (A + B) n'est pas un produit dangereux

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

Section 3 : Composition / Information sur les composants

3.1 Substances

Mélange

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
--------------	-------	------------	------------	---	--	-------------------------------

				[CLP]		
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	618-498-9	9016-87-9	80 - 100	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H332)	STOT SE 3 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5% Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1%	Exempt(P)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane	202-966-0	101-68-8	10 - <20	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	STOT SE 3 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5% Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1%	01-2119457014-47 -XXXX
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	227-534-9	5873-54-1	5 - <10	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1% Skin Irrit. 2 :: C>=5% STOT SE 3 :: C>=5%	01-2119480143-45 -XXXX
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle	219-799-4	2536-05-2	0.1 - <1	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Resp. Sens. 1 :: C>=0.1% Skin Irrit. 2 :: C>=5% STOT SE 3 :: C>=5%	01-2119927323-43 -XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Section 4 : Premier secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de

	réactions allergiques, consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes et consulter un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Inhalation of vapors in high concentration: . Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes peuvent se développer plusieurs heures après exposition ; aucune observation médicale n'est donc nécessaire pendant au moins 48 heures. Observation subséquente pour la pneumonie et l'œdème pulmonaire.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau ou brouillard d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NOx). Isocyanates. Traces de. Cyanure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Maintenir humidifié avec de l'eau. Placer dans un récipient à déchets chimiques adapté. Ne pas fermer le récipient (dégagement de dioxyde de carbone - CO₂). Le maintenir humide et le mettre à l'extérieur dans un endroit sécurisé pour quelques jours. Puis éliminer conformément aux réglementations locales / nationales (voir la section 13).

Méthodes de nettoyage

Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter la génération de poussières et d'aérosols. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mesures de prévention des incendies. Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Température de stockage recommandée. 10 - 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Durcisseur.

Autres informations

Recommandation(s). Respecter la fiche de données techniques.

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	-	TWA: 0.01 ppm TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.02 ppm STEL: 0.2 mg/m ³ AR** C

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Viton™. Vêtements de protection inadaptés. Caoutchouc naturel. Gants jetables. Délai de rupture. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.
Type de filtre recommandé :	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de ventilation insuffisante à moins d'utiliser un masque de protection muni d'un filtre à gaz adapté (c'est-à-dire de type A selon la norme EN 14387).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Marron	
Odeur	Terreux	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune information disponible	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point d'ébullition	> 300 °C / 572 °F	
Point d'éclair	>= 229 °C / 444.2 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	>= 1.1	kPa @ 20 °C
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité relative	Aucune information disponible	
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	>= 145 mPa s	@ 20 °C

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Densité	1.23 g/cm³
Densité apparente	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	

Section 10 : Stabilité et réactivité

Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse peut se produire.

Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Amines. Acides. Bases. Réagit avec l'eau. Le contact avec l'eau (humidité) dégage du dioxyde de carbone, ce qui entraîne une augmentation de la pression dans des récipients fermés.

10.4. Conditions à éviter

Une polymérisation dangereuse peut se produire. Ne pas exposer à une température supérieure à 200 °C/392 °F.

10.5. Matières incompatibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale et des conditions de stockage recommandées.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact cutané	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	La substance peut provoquer une légère irritation cutanée.
---	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire.
---	---

Sensibilisation	Sans objet.
------------------------	-------------

Mutagenicité sur les cellules germinales	Sans objet.
---	-------------

Cancérogénicité	La/Les substance(s) est/sont classée(s) dans l'annexe VI du CLP (1272) comme cancérogène(s).
------------------------	--

Nom chimique	Union européenne
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	Carc. 2
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Carc. 2
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle 2536-05-2	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Système respiratoire, Yeux, Peau, Système nerveux central.

Danger par aspiration Sans objet.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH mg/kg

ETAmél 1.50 mg/l
(inhalation-poussières/brouillard)

Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	LD 50 > 10000 mg/kg (Rat)	LD 50 > 9400 mg/kg (Rabbit)	=1.5 mg/m ³ (Rat) 4 h
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	= 31600 mg/kg (Rat) = 9200 mg/kg (Rat)	LD 50 > 9400 mg/kg (Rabbit) OECD 402	= 1.5 mg/L (Rat) 4 h
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	LD50 >2000 mg/Kg (Rat)	LD 50 > 9400 mg/kg (Rabbit) OECD 402	=1.5 mg/L (4h) Rat
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle 2536-05-2	LD 50 > 2000 mg/kg (Rat)	LD 50 > 9400 mg/kg (Rabbit) OECD 402	=1.5 mg/L (4h) Rat

Section 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité La classification est présentée en section 2 de la présente FDS

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Facteur M
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	-	CL50 (96h) >1000 mg/L Fish (Danio rerio)	-	
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	-	>1000 mg/l (Danio rerio)	-	
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	-	LC50 (96 h) > 1000 mg/l (Danio rerio) OECD 203	-	
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle 2536-05-2	-	LC50 (96 h) > 1000 mg/l (Danio rerio) OECD 203	-	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.
Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : Informations relatives au transport

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Np
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	56[a].
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	56[b].
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle	2536-05-2	56[c].

56

If product supplied to the general public with substance above at a level greater than 0.1%, then gloves must be provided with the product

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	RG 62
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	RG 62
Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	RG 62
Diisocyanate de 2,2-méthylènediphényle 2536-05-2	RG 62

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun(e)

Section 16 : Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H332 - Nocif par inhalation
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)			
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée			
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique			
EWC: Catalogue européen des déchets			

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 08-juin-2017

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 2, 3, 11.

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité